

Le PEV recommande un double Non le 24 février !

Non à la réforme de l'imposition des entreprises anti-constitutionnelle, non à l'initiative des avions de combat irresponsable. L'Assemblée des délégués extraordinaire recommande le Non pour les deux objets soumis le 24 février. Une table ronde traitant le thème de l'assistance au suicide a démontré que l'offre des soins palliatifs doit être soutenue, voire étendue massivement.

La première Assemblée des délégués extraordinaire 2008 du PEV a eu lieu aujourd'hui à St-Gall. Les votations du 24 février ainsi qu'une table ronde traitant le thème de l'assistance au suicide, réunissant plusieurs experts en la matière, étaient agendées.

Reto F. Denoth, président de la section cantonale et député au Grand Conseil a accueilli les délégués. Malgré une réduction de sièges au Grand Conseil le PEV St.Gall espère maintenir ses deux mandats aux élections cantonales du 16 mars, voire en gagner un troisième. En présentant sept listes dans cinq districts et une part de jeunes candidat(e)s au-dessus de la moyenne, il a mis toutes les chances de son côté.

Karin Suter-Keller (PRD), Conseillère d'Etat, a accueilli les délégués au nom du gouvernement st-gallois et Peter Hauser, pasteur et candidat au Grand Conseil, leur a présenté une brève réflexion. Ensuite, les délégués ont débattu de l'initiative populaire de Franz Weber «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques». La Conseillère nationale Yvonne Gilli (Les Verts) a milité pour un Oui en mettant en avant le nombre de personnes incommodées par le bruit et les coûts de santé associés, d'environ 700 millions annuels. Le Conseiller national Walter Donzé (PEV BE) s'est prononcé contre l'initiative. Pour lui, cette initiative aboutirait pratiquement à un „grounding“ des forces aériennes suisses dont l'espace d'entraînement est déjà fortement réduit à cause des nombreuses routes aériennes. Selon lui, il est inévitable que les avions de combat s'entraînent aussi dans des régions touristiques ou zones de détente. Afin de garantir la qualité de notre défense aérienne Donzé a recommandé aux délégués le Non. Ils se sont laissés convaincre et ont décidé, avec 89 voix contre 25, de rejeter l'initiative.

Lors de son assemblée du 27 octobre le PEV Suisse avait déjà refusé avec une forte majorité la réforme de l'imposition des entreprises II, puisque l'introduction du splitting familial lui semble plus prioritaire. En plus, la réforme proposée est anticonstitutionnelle car elle introduit une inégalité de traitement entre les actionnaires.

Un deuxième point fort de l'assemblée était la discussion concernant l'assistance au suicide. Se basant sur le programme politique du PEV Suisse, qui demande l'interdiction de l'assistance au suicide, Regula Streckeisen, médecin et vice-présidente du PEV Suisse, a animé une table ronde traitant ce sujet. Elisabeth Brassel, collaboratrice des soins palliatifs de la Ligue suisse contre le cancer (SG/AR) et présidente du service des hospices de St.Gall, a demandé un véritable soutien à la vie à la place de l'assistance au suicide. Selon elle, les soins palliatifs doivent être massivement promus et développés, à commencer par la formation du personnel soignant. La promotion des hospices et la formation de bénévoles qui accompagnent les personnes gravement malades et déchargent ainsi les proches, est un autre volet très important des soins palliatifs. Daniel Beutler, médecin et secrétaire général de l'AGEAS (Association suisse des médecins chrétiens, www.ageas.ch) a mis en lumière deux dilemmes éthiques: d'un côté la pesée d'intérêts entre la souffrance d'une personne malade face à une réglementation applicable à tous, de l'autre côté la tension entre la dignité humaine et le droit à l'autodétermination. Selon Beutler, le respect de la dignité humaine, immuable et intouchable, doit primer. Reto F. Denoth, député et président de la commission éthique du Grand Conseil, conteste l'existence d'un droit humain à l'assistance au suicide en soulignant que ce dernier est intenable du point de vue éthique et qu'il violerait le consensus sur lequel se base notre société. Député au Grand Conseil bernois et pasteur à Thoun, Marc Jost (PEV) a rendu les délégués attentifs qu'une réglementation pourrait être comprise comme une légitimation de l'assistance au suicide et ensuite élargie à l'assistance plus active. Ruedi Aeschbacher, Conseiller national et président de parti (PEV, Grüt ZH) a rajouté que certaines organisations d'assistance au suicide agissent aujourd'hui avec des motifs répréhensibles, mais qu'ils ne sont pas poursuivis par les autorités cantonales de manière cohérente.

Le bilan de la discussion animée a été que le souhait de mourir ne signifie pas forcément le souhait d'assistance au suicide et que l'offre dédaigneuse des organisations d'assistance au suicide doit impérativement être remplacée par des soins palliatifs respectueux de l'être humain et dont l'objectif primaire est le soulagement de la souffrance et l'accompagnement personnel. La Suisse a un besoin de rattrapage considérable en ce qui concerne l'offre de soins palliatifs, dont l'objectif doit être une certaine qualité de vie en

prenant en considération les facteurs sociaux, psychiques et spirituels. Le canton de St-Gall est exemplaire avec son intense collaboration entre les hôpitaux et les organisations privées telles que la Ligue contre le cancer.

St-Gall, le 26 janvier 2008/nh/sh/fb

Pour plus de renseignements::

Conseiller national Dr. Ruedi Aeschbacher, Président PEV Suisse: 076 379 33 84

Conseiller national Walter Donzé: 076 365 50 15

Député cantonal Reto F. Denoth, Président PEV St-Gall: 079 280 46 85

Regula Streckeisen, Vice-présidente PEV Suisse: 079 415 93 10

Joel Blunier, Secrétaire général PEV Suisse: 076 379 76 79

Niklaus Hari, Chargé de communication PEV Suisse: 079 202 72 27
